

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Céline Amoudruz, Stéphane Florey,
Christina Meissner, Christo Ivanov, Eric
Bertinat, Eric Leyvraz, Patrick Lussi, Antoine
Bertschy et Marc Falquet*

Date de dépôt : 23 août 2010

Proposition de résolution pour une augmentation des effectifs de la gendarmerie de 500 personnes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'insécurité à Genève ;
- le manque d'effectifs dans la gendarmerie ;
- l'augmentation des infractions commises à Genève ;
- le nombre important de braquages (bureaux de poste, stations services etc.) effectués annuellement ;
- le nombre d'activités illégales pratiquées dans notre canton en toute impunité (mendicité, bonneteau, etc.) ;
- la proximité de la frontière qui permet de passer rapidement en France voisine ;
- que l'opération Figaro, bien qu'elle ait prouvé son efficacité, n'est pas suffisante,

invite le Conseil d'Etat

à augmenter les effectifs de la gendarmerie de 500 personnes dans un délai maximum de 10 ans.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le sentiment d'insécurité ne cesse de croître à Genève. La cité de Calvin est en proie à une délinquance en augmentation, avec une prolifération des infractions commises contre le patrimoine, contre l'intégrité corporelle, ainsi qu'une prolifération des trafics de drogue.

Le rapport annuel 2009 en matière de statistique policière et de criminalité publié par l'Office fédéral de la statistique est venu démontrer, avec le passage à la nouvelle statistique fédérale, que le canton de Genève connaît le plus fort taux de criminalité de Suisse. Les infractions au code pénal ont augmenté, en 2009, de 6% par rapport en 2008. En 2009, comme les années précédentes, les infractions contre le patrimoine représentent le 80% du total des infractions au code pénal, en augmentation marquée par rapport à l'année précédente (+ 7%). Il faut ajouter qu'en ce qui concerne les atteintes au patrimoine, Genève, avec un taux de résolution de 12%, est la lanterne rouge de Suisse. Genève est devenu le paradis des voleurs !

Cette effrayante augmentation est notamment due à la situation géographique de Genève, soit aux 103 km de frontières "sans frontière" depuis l'adhésion à Schengen. Genève et sa relative prospérité agissent comme un aimant qui attirent les délinquants du monde entier. A la prison de Champ-Dollon, il y a 90% d'étrangers.

Force est de constater que le problème de l'insécurité a été négligé honteusement pendant des années. Il serait temps de s'en préoccuper. Cette insécurité manifeste hypothèque Genève et son avenir, non seulement sur le plan économique mais également sur le plan international.

Face à cette insécurité, la police est censée assurer la tranquillité, la sécurité et l'ordre publics.

Or, la police est dans l'incapacité de remplir sa mission et ce, non pas à cause de la qualité de ses effectifs, mais de l'insuffisance de ses membres effectifs; en effet, le problème est celui du nombre de policiers par rapport à la population.

La seule solution, pour lutter contre les dealers et autres malfrats, est d'assurer une présence policière plus forte et d'occuper le terrain.

Le fait que Genève soit le canton ayant le plus fort taux de criminalité de la Suisse n'est pas une fatalité. Il s'agit malheureusement d'un non-vouloir des autorités à prendre les mesures adéquates et indispensables pour rétablir l'ordre.

Genève doit premièrement assurer la protection de ses citoyens. De plus, en tant que ville internationale, elle doit également assurer la protection du grand nombre de touristes qui y viennent soit pour le loisir soit pour faire un voyage d'affaires. Une mauvaise expérience à Genève pour ces personnes a pour conséquence une baisse de l'image de notre canton et de la Suisse dans leurs pays respectifs.

Depuis longtemps, la prospérité de notre canton a suscité la convoitise de personnes malintentionnées. Il est par exemple de notoriété publique que Genève est surnommée "le supermarché" dans les cités lyonnaises. Avant l'entrée en vigueur des accords de Schengen, la présence de nos gardes-frontières n'était pas le gage d'une sécurité absolue, mais constituait toutefois une barrière efficace à la plupart de ces desseins criminels. Aujourd'hui, on ne peut malheureusement plus compter sur leur présence régulière.

Au vu de tous ces éléments, il est indispensable de prendre des mesures dans des délais les plus brefs.

Selon le rapport d'activités 2009 de la police genevoise, le nombre de gendarmes (effectif moyen) à Genève est de 791, pour l'année 2009. La loi sur la police prévoit à son article 6, lettre g que l'effectif maximum de la gendarmerie est de 960 personnes. Il reste ainsi 169 postes à pourvoir.

Malgré l'augmentation dramatique de la criminalité à Genève, aucun signe, mise à part l'opération Figaro, mais qui regrettablement n'est pas suffisant, n'est mis en place pour prétendre à améliorer la sécurité à Genève.

Genève peut, au vue de sa situation, être comparé à Bâle-Ville, non seulement du fait de sa localisation de ville frontière, mais également du fait de sa situation économique.

Le canton de Genève a 446'106 habitants, alors que Bâle-Ville en a 186'672. En comptant 730 policiers en uniforme¹ pour Bâle-Ville, cela fait **un policier pour 255 habitants**. Pour Genève, il y a 791 gendarmes et 299 inspecteurs de la police judiciaire (gendarmerie + PJ=1'090), cela fait 1 pour 409 habitants. Sans la PJ, nous sommes à **un gendarme pour 564 habitants**.

¹ Source : site internet de la police de Bâle-Ville

Selon le rapport annuel 2009 en matière de statistique policière de criminalité, c'est le canton de Genève qui a le record national du plus grand nombre d'infractions au code pénal par habitant (143,3 pour 1000 habitants). A Bâle-Ville, il y a 109,6 infractions au CP pour 1000 habitants.

Si l'on voulait ainsi avoir, à Genève, un pourcentage qui tend à se rapprocher de celui de Bâle-Ville, un canton très comparable, il faudrait au minimum 500 policiers de plus.

La présente résolution a ainsi comme objectif d'augmenter l'effectif des gendarmes de 500 dans les délais les plus rapides que possible, mais dans un délai maximum de 10 ans.

Le département pourra ainsi répartir le nombre d'adhésions nécessaires par année en fonction du nombre de places à l'école de police et des départs à la retraite.

Au vu des explications qui précèdent, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, d'accepter la présente résolution.